



COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil d'administration
du 4 Février 2025

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le quatre février, à neuf heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale s'est réuni en présentiel et en visioconférence à PENESTIN sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente.

ETAIENT PRESENT(E)S OU REPRESENTE(E)S : Mmes Gaëlle STRICOT (avec le pouvoir de Sylvie SCULO), Françoise MERRET (avec le pouvoir de Yves BLEUNVEN), MM Jacques MIKUSINSKI (avec le pouvoir de Jean-Louis LE MASLE), Gérard PILLET, Pascal PUISAY, Pierrick LELIEVRE, Alban MOQUET (avec le pouvoir de Dominique LE NINIVEN), Freddy JAHIER (avec le pouvoir de Michel JALU), Noël PAUL.

ETAIENT PRESENT(E)S OU REPRESENTE(E)S EN VISIOCONFERENCE : Mmes Anne-Marie JEGO (avec le pouvoir de Philippe LE RAY), Nadine LE GOFF-CARNEC, Pascale GILLET (jusqu'à 10.30), Nadine LE BOEDDEC, MM Jean GUILLOT, Bernard RYO.

ETAIENT PRESENTS SANS VOIX DELIBERATIVE : MM Christophe BROHAN suppléant de Jacques MIKUSINSKI, Didier GUILLOTIN suppléant de Noël PAUL.

ETAIT PRESENTE EN VISIO SANS VOIX DELIBERATIVE : Mme Gwen GUILLERME suppléante de Alban MOQUET.

ETAIENT ABSENT(E)S ET EXCUSE(E)S : Mmes Laurence DUMAS suppléante de Pascal PUISAY, Claudine PELTIER, Nathalie LE LUHERNE, Sylvie MORVANT suppléante de Sylvie SCULO, Anne LE HENANFF, Christine PENHOUE, Anne JEHANNO suppléante de Michel JALU, MM Lionel JOUNEAU, Claude-Albert LE BRIS suppléant de Lionel JOUNEAU, Alain de CHABANNES suppléant de Gaëlle STRICOT, Fabrice VELY suppléant de Anne-Marie JEGO, Jean-Michel BONHOMME, Ronan LOAS suppléant de Pierrick LELIEVRE, Gérard GICQUEL suppléant de Freddy JAHIER, Philippe JESTIN, Patrick LE GUENNEC suppléant de Philippe JESTIN, Fabien LE GUERNEVE suppléant de Anne LE HENANFF, Pascal LE LIBOUX, Mohamed AZGAG suppléant de Pascal LE LIBOUX.

ETAIENT EGALEMENT ABSENT(E)S ET EXCUSE(E)S : M. Gildas LE BRIS Comptable du service de gestion Comptable de VANNES et Madame Nadine de VETTOR, Conseillère aux décideurs locaux, DDFIP 56.

Date de convocation des membres : 17 décembre 2024

Les membres du Bureau, réunis en séance le 28 janvier 2025 ont arrêté l'ordre du jour de la séance.

Madame Gaëlle STRICOT procède à l'appel des membres du Conseil d'Administration.

Elle indique que des élus ont adressé des pouvoirs :

- ***Monsieur Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Madame Françoise MERRET***
- ***Monsieur Michel JALU a donné pouvoir à Monsieur Freddy JAHIER***
- ***Monsieur Dominique LE NINIVEN a donné pouvoir à Monsieur Alban MOQUET***
- ***Madame Sylvie SCULO a donné pouvoir à Madame Gaëlle STRICOT***
- ***Monsieur Philippe LE RAY a donné pouvoir à Madame Anne-Marie JEGO***
- ***Monsieur Jean-Louis LE MASLE a donné pouvoir à Monsieur Jacques MIKUSINSKI***

Le quorum étant atteint, elle déclare la séance ouverte.

Avant de poursuivre, elle propose aux membres du Conseil d'Administration de visionner les capsules vidéo réalisées en interne et diffusées lors de la cérémonie des vœux. Ces vidéos offrent un éclairage pertinent en vue du débat d'orientation budgétaire inscrit à l'ordre du jour.

Après le visionnage, Madame Gaëlle STRICOT souligne que le travail avait été dense en 2024 et le sera encore en 2025. Elle remercie le service communication, notamment Madame Agathe HENRY et Monsieur Corentin LE BOLLOCH, pour la qualité des capsules vidéo réalisées.

Elle présente ensuite l'ordre du jour.

Monsieur Alban MOQUET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I – FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE GESTION

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024
- 2) PROJET DE DELIBERATION – Projet immobilier relatif au siège du Centre de Gestion
- 3) NOTE D'INFORMATION – Audit énergétique – restitution du 26 novembre 2024 et amorce d'un plan de sobriété énergétique

Finances

- 4) PROJET DE DELIBERATION - Débat d'orientation budgétaire 2025
- 5) PROJET DE DELIBERATION - Don en faveur de Mayotte

Informations générales

- 6) NOTE D'INFORMATION – Bilan marque employeur – Retour sur le lancement DEN.BZH
- 7) PROJET DE DELIBERATION – Marque employeur – Recrutement d'un stagiaire assistant chargé de mission Marque employeur
- 8) PROJET DE DELIBERATION – Marque employeur- Pérennisation de la démarche et des outils DEN.BZH – Recours à un assistant à Maîtrise d'ouvrage
- 9) NOTE D'INFORMATION – Bilan du séminaire des élus et des agents du CDG 56
- 10) NOTE D'INFORMATION – Bilan du congrès régional santé au travail

II – ACTIVITE DES PÔLES

PÔLE RESSOURCES INTERNES

Finances

- 11) NOTE D'INFORMATION – Marchés publics et baux – Compte rendu
- 12) PROJET DE DELIBERATION – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Ressources humaines

- 13) PROJET DE DELIBERATION – Complétude d'un régime indemnitaire (RIFSEEP)

Informatique

- 14) PROJET DE DELIBERATION – Renouvellement de la convention d'accès aux services MEGALIS BRETAGNE (2025-2029)
- 15) PROJET DE DELIBERATION – Cotisation annuelle 2025 et contributions financières au groupement d'intérêt public informatique (GIP CDG)

PÔLE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

- 16) PROJET DE DELIBERATION – Agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI)- Conventionnement avec la Région Bretagne

PÔLE ATTRACTIVITE TRANSITIONS ET TRANSFORMATION RH

- 17) NOTE D'INFORMATION – Réseau des secrétaires généraux de mairie – retour sur la matinée de lancement du réseau du 5 décembre 2024



Morbihan

LE PARTENAIRE RH
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 4 février 2025

Partie 1 | Fonctionnement du Centre de gestion

N°1 DIRECTION GENERALE (DG)

NATURE

OBJET **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
26 NOVEMBRE 2024**

RAPPORTEUR GAELLE STRICOT

Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

N°2	DIRECTION GENERALE (DG)
NATURE	DELIBERATION
OBJET	PROJET IMMOBILIER RELATIF AU SIEGE DU CENTRE DE GESTION
RAPPORTEUR	GAELE STRICOT

Le Centre de Gestion du Morbihan (CDG 56) est propriétaire de l'ensemble immobilier constitutif de son siège actuel, composé de trois bâtiments interconnectés par des passerelles : une maison datant de 1920, un bâtiment construit en 1995 et un bâtiment édifié en 2007. Ces bâtiments totalisent 68 places de parking et sont situés à proximité immédiate de la gare de la ville de Vannes.

L'établissement, confronté à divers enjeux majeurs, se voit dans l'obligation d'envisager un projet immobilier d'envergure. Les préoccupations sécuritaires liées à la dégradation des structures des passerelles et des façades du bâtiment, les impératifs environnementaux dictés par l'application du décret dit « décret tertiaire », ainsi que la nécessité de mise aux normes pour garantir l'accessibilité à tous types de handicap, imposent une révision complète des infrastructures actuelles. Ce projet offrira également l'opportunité d'optimiser l'environnement de travail en créant des espaces plus fonctionnels et adaptés, notamment pour l'accueil des collectivités et partenaires, avec des salles de réunion de taille adaptée, modulaires et conviviales.

Dans le cadre de cette réflexion, plusieurs enjeux stratégiques sont également pris en compte pour garantir la pertinence et la faisabilité du projet. Il s'agit notamment de conserver une proximité avec les acteurs institutionnels, essentielle pour maintenir des relations efficaces et fluides. L'enjeu managérial est également central, avec une attention particulière portée à l'accessibilité de l'Établissement, notamment par la proximité avec la gare et la disponibilité de solutions de stationnement adaptées. Par ailleurs, une implantation proche du site actuel est privilégiée afin de minimiser les contraintes liées aux déplacements des agents, évitant ainsi d'éventuels départs qui pourraient être causés par des changements trop importants dans leurs habitudes de trajet.

La réflexion sur l'avenir de l'Établissement s'articule aujourd'hui autour de deux scénarios principaux. Le premier envisage une réhabilitation du site actuel afin de répondre aux enjeux identifiés, tout en conservant l'emprise existante. Le second scénario explore la possibilité d'un déménagement, soit par la construction d'un nouveau site, soit par la réhabilitation d'un site existant.

Le CDG 56 a sollicité un accompagnement confié à l'entreprise Colliers (*via un marché souscrit avec l'UGAP*) à compter d'octobre 2024 pour l'analyse comparative des deux scénarios envisagés, complétée par un audit énergétique du site actuel par la société ALTEREA, afin d'apporter des éléments objectifs d'aide à la décision quant à la solution la plus pertinente.

Ces travaux ont abouti à la restitution des premières modélisations financières le 12 décembre 2024, en présence de l'ensemble des membres du CODIR et à la Présidente le 21 janvier dernier. Celles-ci ont mis en évidence un écart financier significatif entre les deux scénarios, tenant compte du produit de cession, en défaveur du second scénario de déménagement :

À noter que l'unique emprunt en cours, lié à la précédente réhabilitation immobilière de 2007 et 2009 arrivera à échéance en avril 2027.

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide de/d' :

- ***Approuver le maintien du siège du CDG 56 sur le site actuel, rue Olivier de Clisson, à Vannes, et d'autoriser le lancement des démarches nécessaires à la rénovation pluriannuelle des bâtiments.***
- ***Confirmer que les crédits sont inscrits au budget.***

N°3	DIRECTION GENERALE (DG)
NATURE	NOTE D'INFORMATION
OBJET	AUDIT ENERGETIQUE – RESTITUTION DU 26 NOVEMBRE 2024 ET AMORCE D'UN PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE
RAPPORTEUR	GAELE STRICOT

En complément de l'audit immobilier confié au cabinet Colliers, un audit énergétique – dont le livrable a été remis le 26 novembre 2024 - a été mené par la société Alterea afin d'étayer les analyses du premier quant au scénario 1 portant sur la possibilité d'un maintien sur le site actuel.

Les objectifs de cette mission étaient les suivants :

- Réalisation d'un état des lieux du site, incluant les infrastructures bâties et les systèmes en place ;
- Identification des leviers d'autonomie d'énergie à exploiter ;
- Evaluation du potentiel d'intégration des énergies renouvelables dans les systèmes existants.

La mission de la société Alterea incluait la mission « Décret Tertiaire » qui a permis de déterminer les consommations de l'année de référence, à savoir 2018, pour projeter les objectifs retenus et gains à réaliser pour les différentes échéances du « Décret Tertiaire ».

Deux scénarios – « Décret Tertiaire » ont été envisagés :

- Scénario 1 – « Décret Tertiaire 2030 » : objectif de réduction de 40 % des consommations énergétiques totales du site actuel ;
- Scénario 2 – « Décret Tertiaire 2050 » : objectif de réduction de 60 % des consommations énergétiques totales du site actuel.

Dans ce cadre, la société ALTEREA a réalisé un état des lieux par bâtiment

Les préconisations contenues dans cet audit permettent l'amorce d'un plan de sobriété énergétique des bâtiments du siège, a minima pour 2025, selon le « Décret Tertiaire ». Ces éléments préfigurent en effet un plan pluriannuel de travaux visant à renforcer la pérennité des infrastructures tout en intégrant les enjeux de performance énergétique. Si le choix de maintien sur le site actuel était approuvé par le Conseil d'Administration, cette amorce de plan de sobriété énergétique se verrait consolidée et adaptée avec la mobilisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la définition et la mise en œuvre des travaux pluriannuels nécessaires et en définir la programmation.

Les recommandations, découlant de l'audit énergétique, sont formulées pour atteindre ces objectifs à travers des actions spécifiques sur la gestion de l'énergie, ainsi que sur l'optimisation des équipements et des systèmes de régulation thermique.

Des actions sont susceptibles d'être lancées dès 2025, dans la mesure où elles ne présument pas des travaux pluriannuels restant à définir.

Le Conseil d'Administration prend acte de ces informations.

A 10 heures 30, Madame Pascale GILLET quitte la séance.



Morbihan

LE PARTENAIRE RH
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 février 2025

Partie 1 | Fonctionnement du Centre de gestion

Finances

N°4 DIRECTION GENERALE (DG)

NATURE

OBJET **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

RAPPORTEUR GAELLE STRICOT

La Présidente remercie Madame Patricia LE BRECH pour la qualité de sa présentation qui permettra de construire les orientations en vue de l'élaboration du budget qui sera soumis au vote fin mars.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport tel que présenté.

N°5	DIRECTION GENERALE (DG)
NATURE	DELIBERATION
OBJET	DON EN FAVEUR DE MAYOTTE
RAPPORTEUR	GAELE STRICOT

Suite au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL (Association Nationale des Elus des Littoraux) et l'UNCCAS (Union nationale des centres communaux d'action sociale), a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé que le CDG 56 contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités.

Un membre du Conseil d'Administration s'abstient sur ce vote.

Sur proposition de la Présidente, les autres membres du Conseil d'Administration, présents et représentés, après en avoir délibéré, décident de/d' :

- ***Approuver ce soutien à la population de Mayotte en faisant un don d'un montant de 1.000 € (mille euros) à la Croix rouge dont le siège social est situé à PARIS ;***
- ***Habiller la Présidente à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.***

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 4 février 2025

Partie 1 | Fonctionnement du
Centre de gestion
Informations générales

N°6 DIRECTION GENERALE (DG)

NATURE NOTE D'INFORMATION

OBJET BILAN MARQUE EMPLOYEUR – RETOUR SUR LE LANCEMENT DEN.BZH

RAPPORTEUR GAELLE STRICOT

La Présidente présente le bilan de la marque employeur DEN.bzh au 31 décembre 2024 exposé lors de la Conférence des Présidents des CDG bretons en décembre dernier. Ce bilan met en avant la dynamique de la marque en 2024 ainsi que les perspectives pour 2025.

Elle rappelle les moments marquants de l'année 2024, notamment les distinctions obtenues par DEN.bzh, lauréate de plusieurs prix, dont le Trophée des Héros Territoriaux organisé par Cap COM. Cette reconnaissance valorise le travail mené conjointement avec les autres CDG et renforce la visibilité de la marque dans le cadre de l'attractivité des métiers en Bretagne.

Elle indique que plusieurs collectivités manifestent leur intérêt pour devenir ambassadrices de la marque DEN.bzh, soulignant le besoin de relais locaux. Dans le département du Morbihan, la communauté de communes de l'Oust à Brocéliande est la première à avoir signé un partenariat en ce sens.

La fréquentation du portail et des réseaux sociaux est en constante augmentation. Un compte Instagram a été lancé à titre expérimental le 24 octobre 2024 afin d'évaluer son impact sur la marque. L'outil statistique mis en place permet de mesurer la fréquentation du portail.

La Présidente invite les élus à noter la date de la Conférence régionale de l'Emploi Territorial, qui se tiendra à Pontivy le 11 juin 2025. Elle rappelle également l'impact positif des reportages photos et focus sur les métiers.

Un travail important reste à accomplir pour développer la marque. Cela ne pourra se faire sans l'implication active des collectivités sur le terrain.

La Présidente estime que la marque DEN.bzh reste encore parfois méconnue. Cela implique de poursuivre les efforts de communication. Elle insiste sur la nécessité d'entretenir cette dynamique, rappelant que les communes et intercommunalités sont les relais les plus efficaces pour promouvoir les métiers de la fonction publique territoriale.

La Présidente rappelle que le déploiement d'une marque est un processus qui s'inscrit sur le long terme.

Le Conseil d'Administration prend acte de ces informations.

N°7	DIRECTION GENERALE (DG)
NATURE	DELIBERATION
OBJET	MARQUE EMPLOYEUR – RECRUTEMENT D'UN STAGIAIRE ASSISTANT CHARGE DE MISSION MARQUE EMPLOYEUR
RAPPORTEUR	GAELE STRICOT

Dans le cadre de la coopération régionale entre les Centres de Gestion (CDG) bretons de la Fonction Publique Territoriale et en application de l'article 14 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la Fonction Publique territoriale, les quatre CDG bretons ont décidé de mutualiser la gestion du projet relatif à l'attractivité des métiers territoriaux à travers le développement d'une marque employeur.

La Conférence des Présidents du 13 décembre 2024 a validé le recrutement d'un stagiaire, au printemps 2025, basé au CDG 35 et mis à disposition des CDG bretons, pour accompagner la chargée de mission régionale à assurer le suivi et le pilotage de la marque DEN.bzh.

Le CDG 35, en tant que Gérant de la marque DEN.bzh, est missionné pour gérer toutes les étapes utiles à recruter le stagiaire conformément à l'offre telle que présentée aux membres, et en assurer son suivi administratif.

Le stage, d'une durée supérieure à 8 semaines, sera gratifié à hauteur du minimum légal.

Les dépenses engendrées (gratification, frais de mission, frais de déplacement...) seront assumées à parts égales par les CDG bretons, en cohérence avec le financement du poste de chargé de mission marque employeur. Par souci de simplicité, et en application de l'article du règlement de copropriété, il est proposé que le CDG 35 réalise l'avance des frais et procède ensuite à une refacturation des 3 autres CDG bretons.

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide de/d' :

- ***Approuver le mandat donné au CDG 35 pour gérer le recrutement du stagiaire et signer la convention de stage au nom des CDG bretons ;***
- ***Approuver la poursuite du partage des frais afférents à ce recrutement en 4 parts égales ;***
- ***Prévoir les crédits nécessaires au budget.***

N°8	DIRECTION GENERALE (DG)
NATURE	DELIBERATION
OBJET	MARQUE EMPLOYEUR – PERENNISATION DE LA DEMARCHE ET DES OUTILS DEN.BZH – RECOURS A UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE
RAPPORTEUR	GAELE STRICOT

Le premier axe du Schéma de coordination, de mutualisation et de spécialisation, adopté par les 4 Centres de gestion bretons en 2020, est le renforcement de l'attractivité de la fonction publique territoriale. Dans cette perspective le portail « DEN.bzh » a été lancé en janvier 2023 après une phase d'étude stratégique (promotion de l'entrée dans la FPT par les pépinières d'intérim des CDG et leurs dispositifs de préparation aux métiers), la définition de piliers de marque, le développement d'un site internet adossé à un module automatisé de gestion des candidatures (« *postulez en quasi un clic* ») et une campagne de promotion anti-bashing (« *vous pensiez vraiment que l'on manquait d'ambition ici ?* »).

En 2 ans, cette première marque employeur régionale créée dans la fonction publique est passée d'un concept intrigant à une référence nationale, distinguée par plusieurs trophées. Le portail et sa page LinkedIn connaissent une audience croissante et drainent un nouveau public permettant de mieux remplir les dispositifs de formation et de diversifier les candidatures. Le premier marché public de création et lancement de la marque parviendra à son terme en décembre 2025.

Il convient de poursuivre cette démarche en consolidant les outils mutualisés et en imaginant une nouvelle impulsion. Au vu de la complexité des enjeux techniques et juridiques sur de tels projets innovants pluridisciplinaires (marketing emploi, stratégie multimédia, gestion de portail internet, logiciels de recrutement), les CDG bretons ont besoin d'assistance sur le fond et la forme pour de nouvelles commandes publiques.

La Conférence des Présidents du 13 décembre 2024 a convenu qu'un nouveau groupement de commandes sera formalisé et piloté par le CDG 35. Afin de bien définir les besoins et sécuriser la procédure, il est proposé de recourir en amont à un Assistant à maitre d'Ouvrage (AMO).

La consultation a pour objet de confier à un prestataire une mission d'audit, de conseil et d'assistance à la passation du marché public relatif à la marque employeur des CDG bretons, en vue de son renouvellement en 2026, dans une logique de pérennisation optimisée.

L'étude des besoins et le marché public qui devra en découler portent sur des missions de promotion des emplois du service public local, de développement de la notoriété de la marque, de maintenance du site internet et de gestion fluide des outils informatiques nécessaires au captage et à l'orientation des candidatures. L'ensemble de ces travaux seront soumis à la validation du Comité de pilotage de la coopération régionale (COPIL associant les vice-présidents en charge de la coopé).

L'AMO devra permettre :

- De porter un diagnostic sur les réalisations et relations avec les partenaires liés à l'exploitation de la marque ;
- D'aider à définir et actualiser les besoins des CDG au vu des évolutions technologiques pour optimiser les outils et ressources ;
- Conseiller les CDG sur les procédures de commande publique appropriées et élaborer le dossier de consultation pour sélectionner des futurs prestataires en charge de la communication de la marque et de ses outils associés ;
- Le cas échéant, d'assister les CDG dans la mise en œuvre de ces commandes en apportant une expertise technique et juridique pour l'évaluation des résultats obtenus.

Le CDG 35 est missionné en qualité de gérant de la marque DEN.bzh (article 15 du règlement de copropriété) pour contractualiser avec un AMO dans le cadre d'une consultation formalisée à laquelle seront associés les 3 autres CDG. Le montant de la prestation dépassant le budget annuel récurrent de surveillance de la marque, une délibération spécifique et concordante des 4 CDG s'avère nécessaire. Par souci de simplicité, il est proposé que le CDG 35 acquitte cette prestation et en divise les frais en 4 parts égales.

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide de/d' :

- ***Approuver le recours à un AMO pour aider les CDG bretons à optimiser la marque et le portail DEN.bzh ;***
- ***Approuver le mandat donné au CDG 35 pour conduire cette consultation préalable à un nouveau groupement de commande ;***
- ***Approuver le partage des frais en 4 parts égales ;***
- ***Prévoir les crédits nécessaires au budget.***

N°9	PÔLE COMMUNICATION
NATURE	NOTE D'INFORMATION
OBJET	BILAN DU SEMINAIRE DES ELUS ET DES AGENTS DU CDG 56
RAPPORTEUR	GAELE STRICOT

Le CDG du Morbihan organisait, le 2 décembre 2024, la 4^e édition de son séminaire interne lors duquel, élus du Conseil d'administration et agents du CDG 56, se retrouvent pour une journée de réflexion et de travail, mais aussi de découverte et de cohésion.

Cette année, ce séminaire interne a pris une **forme exceptionnelle puisque 83 élus et agents de l'Établissement ont emprunté le train, aux départs de Lorient et Vannes, pour se rendre à Paris**, à l'invitation du sénateur Yves BLEUNVEN, membre du Conseil d'administration du CDG 56.

Au programme de cette journée exceptionnelle :

- Une matinée dédiée à une **réflexion sur la question de l'intelligence artificielle**. À cette occasion, Stéphanie RENVERSEAU, Co-fondatrice de [Tomorrow Theory](#), le studio de l'innovation RH, spécialisé dans l'intégration par les RH des grands enjeux technologiques et sociétaux, est intervenue sur les répercussions de l'IA sur nos environnements de travail et les ressources humaines dans les collectivités territoriales. Cette conférence a été organisée au sein du théâtre Edgar dans le 14^e arrondissement de Paris.
- L'après-midi s'est poursuivie avec la **visite commentée du Sénat** en deux groupes. A cette occasion, les participants ont pu exceptionnellement assister à une séance dans l'hémicycle.

Le Conseil d'Administration prend acte de ces informations.

N°10	DIRECTION GENERALE (DG)
NATURE	NOTE D'INFORMATION
OBJET	BILAN DU CONGRES REGIONAL SANTE AU TRAVAIL
RAPPORTEUR	ALBAN MOQUET

Cette note d'information fait suite aux deux précédentes déjà transmises au Conseil d'administration le 2 juillet et le 1^{er} octobre 2024. Elle a pour objet de dresser le bilan de la première édition du Congrès régional santé au travail qui a eu lieu le lundi 25 novembre 2024 au Palais des Arts et des Congrès de Vannes.

1. Rappel du contexte et des objectifs

Le 17 décembre 2021, le CDG du Morbihan s'est engagé, aux côtés de ses homologues bretons, dans la signature d'un **schéma de coopération** comprenant cinq axes stratégiques. Le cinquième axe s'intitule « **Repenser la santé au travail pour le service public en Bretagne** » ; il se décline en 5 sous-axes. Le projet d'organiser un Congrès régional santé au travail est l'une des actions programmées dans le sous-axe 3 (« attractivité des professionnels du secteur »), mais il répond aussi à deux objectifs du sous-axe 1 (interconnaissance et partenariats) :

- Faire un état des lieux des missions et des accompagnements ;
- Repérer des projets innovants.

Le CDG 56 a été désigné comme pilote de la mise en œuvre de cette action, avec le CDG 22. Les équipes des quatre CDG se sont mobilisées pour la préparation de cet événement depuis l'été 2023 jusqu'à la date de l'événement, en organisant notamment trois journées de travail en commun, en octobre 2023, puis en février et en septembre 2024.

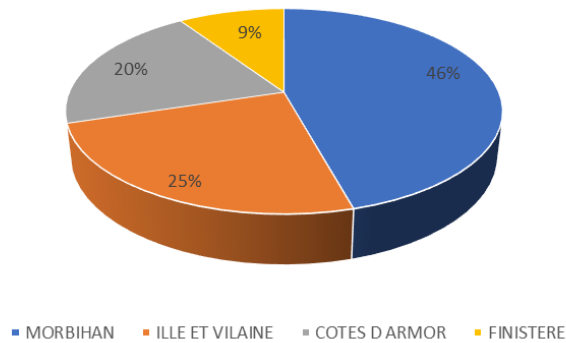
2. Participation

2.1. Nombre de participants

On comptabilise un total de **364 participants** à cette première édition. Sur ces 364 participants, 199 sont des représentants de collectivités et établissements publics bretons – dont près de la moitié est issue du Morbihan – 148 sont des agents des CDG et 17 sont des partenaires institutionnels et associatifs.

Dans les jours qui ont précédé le 25 novembre, avait été comptabilisé un total de **441 personnes inscrites**. 84 personnes n'ont ainsi pas récupéré leur badge, dont 81% de représentants de collectivités, le reste étant des agents des CDG. Il est à noter que la majorité des personnes absentes était issue du Morbihan (44%) et d'Ille-et-Vilaine (28%), de collectivités proches du Morbihan. La distance et le temps de déplacement ne constituent donc pas le principal motif de ces absences.

CRST : Nombre de participants par département



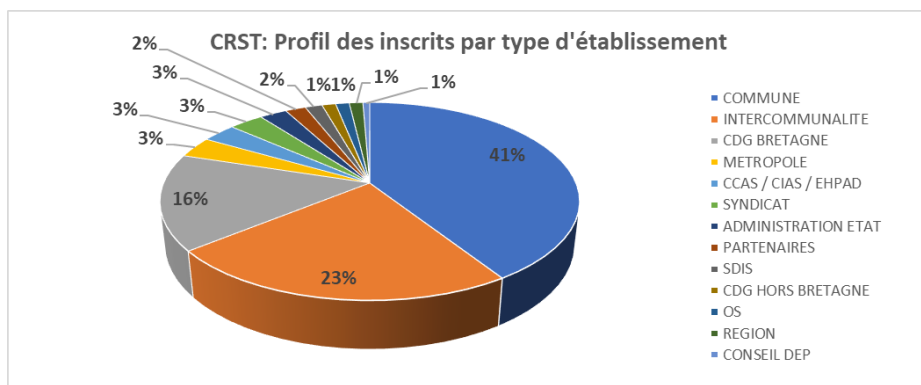
Si le nombre total de participants est en-deçà de l'ambition qui avait été portée au départ (500 participants), il peut être souligné que ce moindre volume ne s'est pas fait ressentir le jour J. Les ateliers, les table-rondes, ainsi que le serious game et la zone d'expérimentation des risques ont en effet **affiché complet** sur l'ensemble de la journée. La conférence sur les exosquelettes a accueilli une cinquantaine de participants en début d'après-midi, ce qui est très satisfaisant compte-tenu de l'aspect « niche » du sujet. La rediffusion de la table-ronde sur la santé mentale au travail en salle Lesage a également fonctionné.

Ces constats permettent d'établir que si l'objectif de 500 participants est maintenu pour les éditions suivantes, il conviendra d'adapter la programmation et/ou le lieu d'accueil pour avoir la capacité d'accueillir et de proposer des contenus intéressants à l'ensemble de ce public.

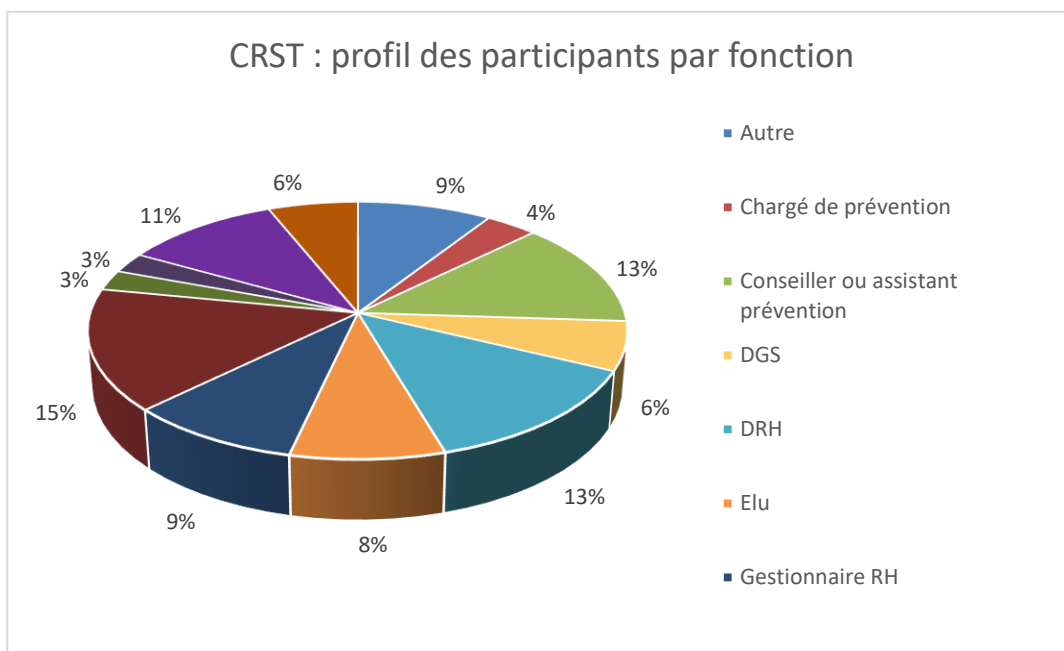
Enfin, il est important de noter que l'événement n'était pas ouvert au tout public et que sa diffusion au sein des collectivités semble avoir été principalement restreinte aux directeurs généraux de services, secrétaires généraux de mairie, responsables et gestionnaires RH, conseillers et assistants de prévention, ce qui en fait nécessairement une cible réduite. Les inscriptions ont aussi été fermées aux consultants, organisations et prestataires privés qui souhaitaient participer, afin de respecter la cible définie au départ.

2.2. Profil des participants

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des personnes inscrites par type d'employeur ou d'organisation. On constate que les communes et les intercommunalités constituent plus de la moitié des participants, ce qui montre que **la cible qui était visée principalement a bien été atteinte**.



Au cours de la période des inscriptions, il avait été noté que les intercommunalités semblaient avoir plus de facilités que les communes à s'inscrire. De même, il avait été noté, à l'échelle de Morbihan, une **relative faible représentativité des petites communes – agents comme élus - notamment de toute la moitié nord du département**, et ce malgré la proximité géographique de l'événement et les efforts faits en matière de communication.



Ce troisième graphique apporte des précisions sur le profil des participants, notamment par type de fonction ou de métier. On constate ainsi que le spectre est large, assez diversifié et que les fonctions les plus représentées sont celles de DRH (13%), de conseiller ou assistant de prévention (13%) et de responsable/directeur de service ou de structure (11%). On comptabilise relativement peu de représentants syndicaux (5 représentants pour l'ensemble du territoire, tous issus du même syndicat, la CFDT) et d'élus : **17 élus au total étaient présents**, majoritairement issus des Bureaux des centres de gestion (60% des élus présents) et du Morbihan (53% des élus présents).

2.3. Implication du CDG 56

Le pilotage de l'événement par notre établissement a nécessité et permis la mobilisation de nombreux collaborateurs en amont mais aussi le jour J. Ainsi, **50 agents, soit 58% des effectifs**, se sont investis et ont pu, par là-même, bénéficier d'une **sensibilisation aux enjeux en matière de santé au travail**, pour ceux qui ne travaillent pas spécifiquement dans le pôle Qualité de Vie au Travail. Au-delà de leur mobilisation sur les aspects logistiques, tous avaient en effet un créneau réservé dans leur planning pour pouvoir profiter des contenus du Congrès.

3. Contenu et temps forts

La programmation de cette première édition s'est voulue volontairement **ambitieuse et riche**. Cela a pu être un point de questionnement au sein du comité de pilotage, sur la capacité des quatre CDG à porter et déployer jusqu'au bout les propositions imaginées par les services, mais toutes les propositions ont finalement pu être maintenues et mises en œuvre. Cela constitue un point très important de satisfaction partagé par les collaborateurs des différents CDG, qui ont vu cet effort collectif assez considérable comme **une véritable source d'enrichissement et un facteur de motivation**.

Afin de répondre aux attentes exprimées par le territoire en décembre 2023 (250 répondants), la programmation a voulu privilégier deux aspects :

- **une variété de formats, les plus interactifs possible** : 2 conférences, 7 tables rondes, 1 atelier participatif sur l'ensemble de la journée dans une dynamique « hackathon », un serious game, une zone d'expérimentation des risques, une exposition, des capsules vidéo diffusées en format « salle de cinéma ».
- **la mise en lumière et en valeur des initiatives innovantes et des projets réussis** des collectivités et de leurs établissements publics : **plus de 15 collectivités bretonnes de l'ensemble du territoire régional** ont ainsi été amenées à témoigner sur des tables rondes, lors de la conférence d'ouverture ou via des reportages vidéo.

4. Budget

Les dépenses se sont élevées à un montant inférieur, au budget qui avait été assigné. Par ailleurs, les recettes récupérées sur la mise à disposition de stands pour les acteurs institutionnels CPAM 56 et CARSAT Bretagne ont permis de réaliser une **économie d'environ 500 euros par centre de gestion**. Il avait été décidé de faire une mise à disposition gracieuse des stands pour les partenaires associatifs.

L'investissement conséquent des professionnels des centres de gestion dans l'organisation et l'animation des différentes composantes du programme a permis de minimiser les dépenses initialement prévues sur les lignes « animation » et « prestataires », ce qui a eu pour effet de rendre possible l'augmentation de la prestation du traiteur – qui a fait l'objet de retours très positifs de la part des participants – et la mobilisation, en « dernière minute », d'un service de retransmission vidéo de la table-ronde sur la santé mentale au travail, qui avait été prise d'assaut au moment des inscriptions.

D'un accord commun, chaque CDG a par ailleurs pris en charge en interne les dépenses liées à des éléments qu'il récupérerait par la suite (exemple : zone d'expérimentation des risques pour le CDG 56, serious game et exposition pour le CDG 22...).

Globalement, **le bilan financier de cette première édition est donc très positif.**

5. Impacts et enseignements

5.1. Constats clés et bonnes pratiques

Plusieurs constats peuvent ressortir de ce Congrès, de manière non exhaustive, en mélangeant forme et fond :

- les sujets de **la santé mentale** et de **l'adaptation du travail à l'homme (versus de l'homme au travail)** sont ceux qui ont le plus attiré, ce qui est cohérent avec ce que l'on peut observer dans nos activités, à savoir un nombre croissant de situations RH complexes, de dossiers d'indisponibilité physique relevant des troubles psychiques ou psychiatriques et une difficulté de positionnement des individus dans les collectifs de travail liée à une pluralité de facteurs (effets post-Covid, évolution des technologies, crise sociétale, etc.). Ce sont donc des enjeux prioritaires pour les années à venir.

- **le jeu et la vidéo** sont des médias à privilégier pour échanger avec le public sur ce qui marche et sur les messages à faire passer. L'implication de l'individu de manière ludique, dans une dynamique collective, dans un échange humain, est extrêmement efficace, comme cela a pu être constaté lors de la conférence d'ouverture au moment du quizz, sur le serious game ou dans la zone d'expérimentation des risques. Il sera intéressant de réfléchir à la manière de développer davantage ce type de formats dans le cadre des prestations proposées au quotidien par le CDG.

- la **mise en lumière de projets de collectivités** et la **mise en dialogue d'élus et d'agents, avec les professionnels des CDG**, ont représenté une vraie plus-value : valorisant pour les uns (les témoins et intervenants), enrichissant et stimulant pour les autres (le public), cela a permis aussi de positionner les CDG à leur juste place, en accompagnement et en expertise aux côtés des collectivités.

- la préparation du Congrès a aussi été l'occasion de **renforcer les partenariats** avec d'autres acteurs (CARSAT, CPAM, FIPHFP...), voire d'en ouvrir certains (Equipe Ressource pour l'Epilepsie,

Ligue nationale contre le cancer...). Il sera important de réussir à transformer ces prises de contact en opportunités de collaboration dans la durée.

- **la mobilisation du public cible sur ce type d'événement peut et doit être améliorée**, notamment en ce qui concerne les élus. Plusieurs pistes peuvent être envisagées dans cette perspective : développer les partenariats avec les associations telles que l'AMF 56, l'ARIC ; imaginer des contenus programmatiques plus spécifiquement dédiés aux élus ou accrocheurs pour eux ; et surtout, globalement, développer la communication dans une démarche « **d'aller vers** », en intervenant dans les réseaux déjà existants (réseaux DGS, DRH, Assistants de prévention/Conseillers de prévention...) pour diffuser les informations relatives à l'événement « de vive voix », sur le terrain, au plus près des acteurs que l'on cible.

5.2. Visibilité

En amont de l'événement, la communication a volontairement été restreinte à la cible visée, à savoir élus, agents et organisation syndicales de la fonction publique territoriale.

A la suite de l'événement, plusieurs articles de presse ont été publiés et en ont fait mention :

- Un article publié dans la Gazette des Communes le 29 novembre 2024 ;
- Une enquête de plusieurs pages sur l'absentéisme dans la fonction publique a été publiée le 22 décembre 2024 par l'édition régionale du journal Ouest France ;
- Un article sponsorisé dans le cadre de la marque employeur DEN.bzh est paru en janvier 2025 dans le journal Ouest France pour faire le portrait de la responsable de crèche de Pluvigner, mise en avant dans le cadre du Congrès.

6. Les prochaines étapes

Un **questionnaire** est en cours de diffusion auprès des participants pour évaluer plus finement l'appréciation des différentes composantes du Congrès et alimenter la future édition.

Des « **Actes** » du Congrès ont également été diffusés et mis en ligne sur le site web dédié aux Congrès. Ils sont une première pierre, au même titre que l'événement en lui-même, dans la construction d'une dynamique régionale sur la prévention des risques et la santé au travail des élus et des agents de la fonction publique territoriale.

Lors de sa réunion en conférence du 13 décembre 2024, l'assemblée des présidents des CDG bretons a acté le renouvellement de cette expérience avec la **programmation, tous les deux ans, d'un Congrès régional santé au travail**. Cette programmation restera partagée en termes de pilotage entre le CDG 56 et le CDG 22. Ainsi, **la prochaine édition est prévue fin 2026 à Saint-Brieuc**.

Enfin, dans les prochains mois et années, il sera important de continuer à faire vivre la dynamique de coopération régionale qui s'est mise en place grâce à la préparation du Congrès. La préparation

des prochaines éditions y contribuera sans doute, mais il pourrait être intéressant de développer d'autres sujets et motifs de coopération, à l'image du projet d'**observatoire régional des données en santé au travail** qui est également un objectif du schéma de coopération 2021-2026.

Le Conseil d'Administration prend acte de ces informations.



Morbihan

LE PARTENAIRE RH
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 février 2025

Partie 2 | Activité des pôles

N°11	PÔLE RESSOURCES INTERNES (PRI)
NATURE	NOTE D'INFORMATION
OBJET	MARCHES PUBLICS ET BAUX – PERIODE DU 16 OCTOBRE 2024 AU 7 JANVIER 2025 – COMPTE RENDU
RAPPORTEUR	GAELE STRICOT

Un tableau synthétique présenté aux membres du Conseil d'Administration a vocation à permettre l'information des élus quant aux marchés de travaux, de fournitures et de services, de prises ou de cession de baux, ainsi que d'acceptation ou de refus de dons ou de legs, signés par la Présidente, conformément à la délégation de compétences du 6 novembre 2023, sur la période se déroulant **entre le 16 octobre 2024 et le 7 janvier 2025.**

Le Conseil d'Administration prend acte de ces informations.

N°12	PÔLE RESSOURCES INTERNES (PRI)
NATURE	DELIBERATION
OBJET	COMPTABILITE FINANCES – CONTROLE DE GESTION – PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
RAPPORTEUR	GAELE STRICOT

Préalablement au vote du budget primitif 2025, l'Etablissement ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement, conformément au règlement budgétaire financier de l'établissement, avant l'adoption du budget primitif 2025 prévue le 25 mars prochain, le Conseil d'Administration peut, en vertu de l'article L.1612 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser l'exécutif à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent à savoir le prévisionnel 2024 (hors crédits afférents au remboursement de la dette).

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide de/d':

- ***Autoriser la Présidente à mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, jusqu'à l'adoption du budget primitif de 2025 qui reprendra les crédits correspondants.***
- ***De dire que les autres dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT seront également mises en œuvre en ce qui concerne la section de fonctionnement (plafond limité au montant des crédits budgétés à l'exercice précédent soit le budget primitif 2024) et les dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant l'adoption du budget 2025.***

N°13	PÔLE RESSOURCES INTERNES (PRI)
NATURE	DELIBERATION
OBJET	COMPLETUDE D'UN REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)
RAPPORTEUR	GAELE STRICOT

Pour mémoire, le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été mis en place au Centre de gestion du Morbihan depuis le 1^{er} janvier 2017.

Par délibération n° 2024-25 du 29 mars 2024, notre Conseil d'administration a acté une nouvelle organisation des services du CDG 56, à compter du 1^{er} avril 2024 et avait à cette occasion ajuster le régime indemnitaire lié à certaines fonctions.

Lors de cette réorganisation, le poste de chargé de mission placé auprès de la direction générale, à hauteur d'un 0,5 ETP, avait été supprimé. Un poste de catégorie A (attaché, attaché principal) à temps complet, aujourd'hui vacant à l'effectif, permet, par redéploiement, de pourvoir de nouveau ce poste dont le détenteur sera chargé des projets transversaux et de la coordination interne, mais il convient de prévoir le RIFSEEP affecté à cet emploi.

Aussi, est-il proposé la modification du groupe de fonctions suivantes pour y intégrer cette nouvelle fonction :

- *Modification du groupe « GA2 – Management – A5 » en ajoutant la fonction « chargé.e de projets » à la fonction déjà existante (« direction de pôle ») en ouvrant son bénéfice à l'agent réunissant les conditions cumulatives suivantes :*
 - exercer des fonctions de chargé.e de projets ;
 - et relever des cadres d'emplois des Attachés, des Bibliothécaires ou des Ingénieurs (catégorie A).

L'agent relevant de ces fonctions bénéficiera des dispositions des délibérations du Conseil d'Administration en date du 17 janvier 2017, du 4 juin 2018, ainsi que celle du 12 mai 2022.

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide de/d' :

- ***Adopter, à compter du 4 février 2025, l'évolution du RIFSEEP telle que proposée ;***
- ***Prévoir les crédits nécessaires au budget 2025 du Centre de gestion.***

N°14	PÔLE RESSOURCES INTERNES (PRI)
NATURE	DELIBERATION
OBJET	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ACCES AUX SERVICES MEGALIS
RAPPORTEUR	GAELE STRICOT

Le Centre de gestion du Morbihan a retenu, en 2013, l'offre du syndicat mixte Mégalis Bretagne comme tiers de télétransmission homologué pour la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et a signé, avec ce dernier, une convention d'accès à ses services.

Considérant :

- La convention de services conclue avec Mégalis Bretagne le 16/12/2019 pour la période 2020-2024, arrivée à échéance le 31/12/2024 ;
- L'intérêt pour le Centre de gestion du Morbihan de maintenir sa collaboration avec Mégalis Bretagne afin de bénéficier des services suivants : la salle régionale des marchés, la télétransmission des actes, la télétransmission des pièces comptables, la facture électronique, le parapheur électronique, les services de publication des données publiques (open data).
- L'intérêt pour le Centre de gestion du Morbihan de pouvoir bénéficier de nouveaux services tels que la signature en ligne, la convocation électronique des élus, un service d'archivage électronique à valeur probatoire, etc.
- Les services complémentaires proposés par Mégalis Bretagne. Pour mémoire, le Centre de gestion du Morbihan adhère à la centrale d'achat de Mégalis Bretagne pour la fourniture de certificats électroniques (convention d'adhésion signée le 11/02/2020).
- Le nouveau bouquet de services proposé par Mégalis Bretagne pour la période 2025-2029, disponible à compter du 1er janvier 2025.
- La nécessité de signer une nouvelle convention pour bénéficier de ces services sur la nouvelle période ;

Vu :

- Les statuts de Mégalis Bretagne.
- Les délibérations antérieures relatives à la convention actuelle.
- Le projet de convention de services pour la période 2025-2029 transmis par Mégalis Bretagne, dont le projet est présenté aux membres.

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide de/d':

- ***Approuver le renouvellement de la convention de services avec Mégalis Bretagne pour la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2029.***
- ***Autoriser la Présidente à signer la nouvelle convention de services avec Mégalis Bretagne, ainsi que tout avenant et autres documents qui pourraient s'avérer nécessaires.***
- ***Approuver le montant de la contribution relative au bouquet de services numériques sur la période 2025-2029 (tarification pour un établissement de 50 à 100 agents). Les crédits nécessaires à l'exécution de cette convention seront inscrits au budget primitif 2025.***

N°15	PÔLE RESSOURCES INTERNES (PRI)
NATURE	DELIBERATION
OBJET	COTISATION ANNUELLE 2025 ET CONTRIBUTIONS FINANCIERES AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC INFORMATIQUE (GIP) DES CENTRES DE GESTION (GIP CDG)
RAPPORTEUR	GAELE STRICOT

Par courrier en date du 17 décembre 2024, le groupement d'intérêt public informatique (GIP) des Centres de Gestion a informé le CDG 56 de l'adoption de son budget initial pour l'année 2025 lors de la réunion de son Assemblée Générale en date du 12 décembre 2024. Ce courrier communique au CDG 56 le montant de la cotisation annuelle et des contributions prévisionnelles qui seront appelés auprès de l'Etablissement au titre de l'année 2025.

Pour rappel :

L'Assemblée générale du GIP informatique du 7 décembre 2023 avait validé une augmentation de la cotisation annuelle de 0,50 € afin de « permettre au GIP de réaliser des actions de recherche et de développement ». Le montant de la contribution du CDG 56 est calculé de la façon suivante :

- Une part fixe correspondant à 35 % du coût total de l'application divisé par le nombre de centres de gestion utilisateurs ;
- Une part variable correspondant à 65 % du coût total de l'application répartie en fonction du nombre d'électeurs (CAP + CCP) de chaque centre de gestion.

Par ailleurs, il est à noter que l'ensemble des centres de gestion contribuent au financement des plateformes « Choisir le Service Public » et « concours-territorial.fr ».

Le CDG 56 sera destinataire des avis de sommes à payer, fin janvier pour la cotisation, au mois de juin pour le premier appel des contributions et au mois d'octobre pour le second appel des contributions.

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide d' :

- **Inscrire les dépenses au BP 2025 au titre de la cotisation annuelle et au titre des contributions financières aux applications du GIP.**

N°16	PÔLE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL
NATURE	DELIBERATION
OBJET	AGENT CHARGE DES FONCTIONS D'INSPECTION (ACFI) CONVENTIONNEMENT AVEC LA REGION BRETAGNE
RAPPORTEUR	GERARD PILLET

Il est rappelé que, conformément à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985, toutes les collectivités et tous les établissements publics ont l'obligation de désigner un ou plusieurs Agent(s) Chargé(s) de la Fonction d'Inspection (ACFI) pour leur établissement, afin de mettre en place, au sein de ce dernier, une inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité, visant à veiller au contrôle des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité.

Afin de satisfaire à cette obligation, l'autorité territoriale a la possibilité, soit de conventionner avec le CDG 56 pour l'exercice de cette mission, soit de procéder à une désignation "en interne".

Pour les collectivités non affiliées au Centre de gestion et qui souhaitent conventionner, il convient de délibérer.

La Région Bretagne, dont le siège est à Rennes, dispose de sites répartis sur l'ensemble du territoire breton. Les CDG 22 et 29 assurent la fonction d'inspection pour les sites relevant de leurs territoires de compétence respectifs.

La Région souhaite confier au CDG 56 la mission d'inspection en santé sécurité au travail pour les 9 sites suivants, situés dans le Morbihan :

Nom du site	Effectif approximatif	Type d'activités
SITE DE VANNES (SAINT-TROPEZ)	Entre 40 et 50 personnes	Tertiaire - Espace territorial Bretagne Sud
SITE DE LORIENT - BATIMENT ADMINISTRATIF ADOLPHE PIERRE	Entre 20 et 30 personnes	
Tribunal de Pontivy	Entre 10 et 20 personnes	Tertiaire - Espace territorial Centre Bretagne
EMAT PONTIVY	Entre 10 et 20 personnes	Equipes mobiles d'agents techniques (EMAT) - Centre technique
SUBDIVISION CANAUX MALESTROIT - BLAVET	Entre 5 et 10 personnes	Canaux de Bretagne - Direction Technique
CENTRE FLUVIAL PONTIVY	Entre 10 et 20 personnes	
CENTRE D'EXPLOITATION QUENGO	Entre 5 et 10 personnes	
CENTRE D'EXPLOITATION JOSSELIN	Entre 10 et 20 personnes	
CENTRE D'EXPLOITATION HENNEBONT	Entre 10 et 20 personnes	

Il est rappelé que le tarif en vigueur est fixé à 130 €/heure pour les collectivités non affiliées.

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide d' :

- **Autoriser la Présidente à signer la convention avec la Région Bretagne, pour une durée de trois ans à compter de la date de signature.**

N°17	PÔLE ATTRACTIVITE TRANSITIONS ET TRANSFORMATIONS RH (PATT)
NATURE	NOTE D'INFORMATION
OBJET	RESEAU DES SECRETAIRES GENERAUX DE MAIRIE – RETOUR SUR LA MATINEE DE LANCEMENT DU RESEAU DU 5 DECEMBRE 2024
RAPPORTEUR	JACQUES MIKUSINSKI

La loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie prévoit que les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale animent un réseau de secrétaires généraux de mairie (SGM) dans leur ressort territorial.

A l'été 2024, le Centre de Gestion du Morbihan a souhaité réaliser un état des lieux de l'organisation du travail des secrétaires de mairies, des pratiques managériales dans leur collectivité, de leurs conditions de travail et de la coordination avec l'Autorité Territoriale, pour préparer le lancement du futur « réseau » des secrétaires généraux de mairie du Morbihan.

Le CDG 56 s'est appuyé pour ce faire sur le prestataire indépendant Caracal Stratégies, mis à disposition dans le cadre des services associés au contrat groupe d'assurances risques statutaires, porté par le pôle Qualité de Vie au Travail.

Une enquête d'une soixantaine de questions a ainsi été diffusée à chaque secrétaire général.e de mairie et DGS issus des communes de moins de 3 500 habitants entre le 13 juin et le 23 août 2024.

A la suite de cette enquête et pour préfigurer le réseau des SGM et DGS de communes de moins de 3 500 habitants, **une restitution a été organisée le 5 décembre 2024.**

Cette demi-journée de restitution a réuni **26 SGM et DGS.**

Le cabinet Caracal Stratégie, qui a conduit l'enquête, a restitué les grands enseignements de l'enquête. Les participants ont ensuite poursuivi les échanges autour de **deux ateliers pratiques et innovants**, d'une part sur la thématique « Charge de travail, stress et qualité de vie au travail des SGM/DGS : quels leviers pour mieux appréhender ces sujets demain ? » ; et d'autre part sur les attentes vis-à-vis du réseau porté par le CDG 56 et les modalités de sa mise en œuvre.

Les objectifs étaient à la fois d'apporter aux participants des éclairages théoriques, mais aussi de bénéficier et de se nourrir de retours d'expériences et d'échanger sur l'intérêt de mettre en place un « réseau » des secrétaires généraux de mairie dans le Morbihan ; tout en privilégiant les interactions autour de moments de convivialités et d'animations innovantes et pertinentes.

Les retours ont été très positifs et parmi les participant.es, **une dizaine** s'est portée **volontaire pour s'impliquer de manière active dans le réseau**.

A la suite de cette première journée, sont prévus la diffusion d'un **livret regroupant les résultats de l'enquête** et la synthèse des principaux retours du colloque de restitution. L'intervention de Caracal Stratégie sera également disponible en ligne.

Enfin **un plan d'action pour la mise en œuvre du réseau est en cours d'élaboration** (lieux, modalités, thématiques, etc.).

Le Conseil d'Administration prend acte de ces informations.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la Présidente demande aux membres s'ils souhaitent aborder d'autres sujets.

La Présidente interroge les élus présents en visio concernant le déroulement de cette séance.

La prochaine séance du Conseil d'Administration sera consacrée au vote du budget, le 25 mars 2025.

En l'absence de questions, la Présidente remercie l'ensemble des participants et leur souhaite une bonne journée.

La Présidente a levé la séance à 12 heures 05 minutes